



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 82370

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les modalités d'entrée en vigueur de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Il lui demande de lui indiquer le calendrier de mise en oeuvre effective du transfert de la compétence relative à la formation professionnelle à la région Languedoc-Roussillon. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur la date de mise en oeuvre effective de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative notamment au transfert de la compétence relative à la formation professionnelle aux conseils régionaux et en particulier à la région Languedoc-Roussillon. Comme le précise l'article 199 de la loi, l'ensemble des compétences non encore dévolues par les lois précédentes le sont au 1er janvier 2005, à l'exception de l'AFPA, dont le transfert est prévu pour le 1er janvier 2008.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82370

Rubrique : État

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11944

Réponse publiée le : 4 avril 2006, page 3708